

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2024

N° CCAS_2024DL006

Date de convocation : 26 janvier 2024

Affichage du compte-rendu : 2 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : PERSONNEL - Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt quatre, le un février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Gilles BARRET (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Jeannine MATHE (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, ou évolutions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

E.A.J.E. L'Ile aux Enfants

Consécutivement à la mise en œuvre d'un nouveau projet professionnel, il convient de recruter un nouveau personnel en continuité de direction à la crèche l'île aux enfants. Ce profil doit répondre aux exigences de responsabilité du poste, ainsi qu'aux conditions exigées par la PMI de la Métropole de Lyon.

Conformément au budget prévisionnel 2024, et afin de répondre aux besoins des services, **après en avoir délibéré, le conseil d'administration** :

- **CRÉE** un poste au cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à temps complet.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 069-266910413-20240201-CCAS_2024DL006-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,